

PAR COURRIEL

Québec, le 11 juillet 2025



N/Réf. : DA2526-15

Objet : Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1)



Par la présente, nous donnons suite à votre demande reçue le 1^{er} juillet 2025 visant à obtenir :

« ...les documents concernant les renseignements suivants :

1. Proportion et atteinte des cibles gouvernementale en matière d'achat québécois dans votre organisation en date de la présente demande (ou la plus récente date disponible);
2. Réalisations de la dernière année de votre organisation en matière de sensibilisation aux enjeux de la diversité sexuelle et de genre;
3. Politique, directive ou autre document, incluant de formation, traitant spécifiquement d'acceptabilité sociale, actuellement en possession de votre organisation;
4. Toute communication écrite avec le cabinet de votre ministre responsable reçue ou transmise dans la dernière année à propos d'une demande d'accès à l'information ».

En réponse à votre demande, nous vous transmettons un document détenu par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Également, d'autres documents détenus par notre Ministère ne peuvent vous être transmis conformément aux articles 9 et 34 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, ci-après nommée « Loi sur l'accès »*).

De plus, en application de l'article 13 de la *Loi sur l'accès*, vous pouvez consulter un document visé par votre demande qui a fait l'objet d'une diffusion :

[Portrait personnalisé des activités contractuelles des organismes publics 2023-2024](#)

...2

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès*, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivants la date de la présente. À cet effet, vous trouverez, ci-joints, le texte des articles précités ainsi qu'une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Je vous prie d'agréer, [REDACTED], nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Original signé

Isabelle Goulet

Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Gouvernement du Québec - le 15 mai 2025

Le 17 mai prochain

Établie par la [Fondation Émergence](#) en 2003, la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie mobilise des milliers de personnes à travers des campagnes et des initiatives visant à dénoncer les discriminations et à promouvoir l'inclusion.

Date symbolique

C'est le 17 mai 1990 que l'homosexualité a été retirée de la liste des maladies mentales répertoriées par l'Organisation mondiale de la santé.

Sur le thème des alliés, cette 23e Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie sera l'occasion de poser des actions de mobilisation visant à sensibiliser la population aux conséquences réelles de l'homophobie et de la transphobie, mais aussi de commémorer cette journée emblématique.

Au Québec

Le gouvernement du Québec est un fier allié des personnes LGBTQ+ parce qu'une société plus juste, c'est une société où chaque voix compte.

Vous désirez prendre part au mouvement et faire du Québec une société engagée pour l'inclusion, le respect des droits et le bien-être des personnes de la diversité sexuelle et de genre? Nous vous invitons à aimer [la page Facebook du Bureau de lutte contre l'homophobie et la transphobie](#), à partager la publication soulignant la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie et à apposer fièrement [la signature courriel de cette Journée](#) durant les mois de mai et juin.

Le 17 mai, soulignons la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie. Allions-nous fièrement et soyons solidaires!

[Consulter le Plan d'action gouvernemental de lutte contre l'homophobie et la transphobie 2023-2028](#)

